



## Commission cantonale de la famille

c/o DGAS  
Case postale 5684  
1211 Genève 11

Genève, le 14 juillet 2015

# Rapport d'activité de la commission cantonale de la famille 2014

## 1. Historique

La commission cantonale de la famille (CCF), instituée par le règlement du Conseil d'Etat du 26 juillet 2000 (J 5 03.06), avait, au moment de sa création, les trois priorités suivantes :

- Publier une plaquette d'information et mettre en service un site Internet présentant toutes les prestations existantes ;
- Créer un Observatoire de la famille en confiant à une institution académique le soin d'observer et d'analyser les phénomènes relatifs à la famille et à la jeunesse ;
- Constituer un véritable réseau dont la Maison de la Famille sera un des éléments majeurs.

## 2. Mission

Pour rappel, la commission a reçu pour mission :

- d'assister le Conseil d'Etat dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique familiale du canton ;
- de favoriser la complémentarité et la coordination des activités, des équipements et des projets des divers acteurs, publics et privés, de la politique familiale ;
- d'assurer le suivi de l'évolution des réalités familiales et de définir, le cas échéant, les nouveaux besoins que devrait couvrir la politique familiale ;
- de donner des avis et de formuler des propositions sur toutes les questions générales relatives à la politique familiale.

Par ailleurs, la commission devra développer et confier à divers services publics ou para-publics déjà chargés d'assurer la coordination dans des champs d'intervention ciblés (prévention et protection du milieu familial, aide financière, formation professionnelle), de même qu'à des experts ou organismes tiers, des mandats spécifiques, destinés à reconnaître formellement certaines compétences et à renforcer leur visibilité.

### **3. Activités au cours de l'année 2014**

La commission cantonale de la famille a siégé quatre fois durant l'année 2014.

#### **3.1 Validation des actes du colloque « Travail – famille : l'impossible ménage ? »**

Ce colloque a été organisé en septembre 2013 par la commission cantonale de la famille, en collaboration avec l'Université de Genève, le Mouvement populaire des Familles et Pro Juventute Genève. Suite à ce colloque et à la lecture des actes, les membres de la commission ont souhaité, à l'unanimité, poursuivre la réflexion durant l'année 2014 sur le thème de la conciliation de la vie professionnelle et la vie familiale.

La plus grande difficulté rencontrée concernant ce thème est la problématique liée à l'introduction de l'école le mercredi matin. Le manque de places de garde dans la petite enfance reste également un problème crucial à suivre.

Il a aussi été observé que le nombre de séance devait être augmenté car quatre séances de deux heures par année sont insuffisantes pour entamer une réflexion suivie.

#### **3.2 Rencontre avec Mme Christine Sayegh, présidente du fonds de compensation des allocations familiales et Mme Angela Fischer, directrice de ce fonds**

De nombreux commissaires ont souhaité rencontrer les représentantes de ce fonds. Les questions posées tournaient autour de la problématique des parents étant au chômage et ne bénéficiant pas du même calcul que les actifs. Une autre problématique a également questionné les commissaires concernant les parents travaillant dans le domaine agricole et dont les allocations sont moins élevées. Enfin, la question de la garde partagée a également été abordée.

S'agissant des personnes au chômage, il a été indiqué que celles-ci touchent les allocations familiales (supplément selon l'article 22 de la loi sur l'assurance-chômage, LACI) par la caisse de chômage, au prorata des jours indemnisés, soit 21 jours.

Par ailleurs, il a été précisé que les familles (travailleurs agricoles et agriculteurs indépendants) travaillant dans le domaine agricole sont soumises à la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA), alors que les familles travaillant hors domaine agricole sont soumises à la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam) et bénéficient, quant à elles, des montants plus favorables fixés par la loi cantonale sur les allocations familiales, en vertu de l'art. 3, al. 2, LAFam.

Dans le cas où les deux parents ont la garde de l'enfant, il a été exposé que c'est la personne qui a le revenu le plus élevé qui touche l'allocation familiale.

Concernant le versement des allocations, un registre central des bénéficiaires existe en cas de conflits.

#### **3.3 Nouveaux membres dès le 1<sup>er</sup> juin 2014**

L'exhortation des membres pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2018 a été faite par Mme Sylvie Reverdin-Raffestin, présidente, lors de la séance de la commission cantonale de la famille du 22 septembre 2014 :

- M. Jean BLANCHARD - secrétaire général - Mouvement populaire des Familles ;
- M. Michel BLUM - directeur chargé des assurances sociales et du handicap - direction générale de l'action sociale (DGAS);

- Mme Elizabeth BÖHLER-GOODSCHIP - conseillère administrative - Mairie du Grand-Saconnex ;
- Mme Valérie BUCHS - secrétaire syndicale - syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) ;
- Mme Claudine BURTON-JEANGROS - sociologue, professeur associée - Université de Genève ;
- M. Didier CRETOL - chef de service - département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) ;
- M. Maurice DEMONT - directeur - Pro Senectute ;
- Mme Monika DUCRET - conseillère conjugale - association Couple et Famille ;
- Mme Francine GOLAY - directrice - Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et des hommes ;
- Mme Danielle JAKES WALDER - médiateur thérapeute - Office protestant de consultations conjugales et familiales (OPCCF) ;
- Mme Carole-Anne KAST - conseillère administrative - ville d'Onex ;
- Mme Francine KOCH - directrice adjointe - département de la cohésion sociale et de la solidarité ;
- M. Stéphane MONTFORT - directeur adjoint - direction générale de l'office de la jeunesse, département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) ;
- M. Olivier SANDOZ - directeur général adjoint - Fédération des entreprises romandes (FER) ;
- Mme Katharina SCHINDLER - directrice - Ecole des Parents ;
- M. Eric WIDMER - professeur de sociologie - Université de Genève.

#### 3.4 Organisation d'une rencontre avec le magistrat dont dépend la commission, M. Mauro Poggia

Les commissaires ont fait la demande de rencontrer M. Poggia, suite à son élection. Lors de la dernière séance plénière du 25 novembre 2014, les membres se sont entendus sur les questions à poser au magistrat, afin de connaître sa position face aux sujets concernant la famille (politique familiale, mise sur pied de l'article constitutionnel 205, place et rôle de la commission cantonale de la famille, allocations familiales dans le domaine agricole, etc.).

#### **4. Secrétariat de la commission cantonale de la famille :**

Le secrétariat est assuré par la direction générale de l'action sociale (DGAS), dont l'assistante organise les séances du bureau et de la plénière, soit en convoquant les membres par courriel et en prenant les PV. Les membres du bureau préparent, quant à eux, l'ordre du jour des séances plénières.

#### **5. Situation financière 2014**

##### 5.1 Subvention

La subvention annuelle de la commission cantonale de la famille s'élève à F 50'780.-- en 2014.

##### 5.2 Dépenses

Les dépenses annuelles de la commission cantonale de la famille s'élèvent à F 431.-- en 2014.

### 5.3 Jetons de présence

Pour l'année 2014 (du 14 janvier 2014 au 25 novembre 2014), le montant total des jetons de présence s'élève à F 2'650.--.



Sylvie Reverdin-Raffestin  
Présidente



**Commission cantonale de la famille**

c/o DGAS  
Case postale 5684  
1211 Genève 11

Genève, le 12 juillet 2016

**Rapport d'activité de la commission cantonale de la famille  
2015**

**1. Historique**

La commission cantonale de la famille (CCF), instituée par le règlement du Conseil d'Etat du 26 juillet 2000 (J 5 03.06), avait, au moment de sa création, les trois priorités suivantes :

- Publier une plaquette d'information et mettre en service un site Internet présentant toutes les prestations existantes ;
- Créer un Observatoire de la famille en confiant à une institution académique le soin d'observer et d'analyser les phénomènes relatifs à la famille et à la jeunesse ;
- Constituer un véritable réseau dont la Maison de la Famille sera un des éléments majeurs.

**2. Mission**

Pour rappel, la commission a reçu pour mission :

- d'assister le Conseil d'Etat dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique familiale du canton ;
- de favoriser la complémentarité et la coordination des activités, des équipements et des projets des divers acteurs, publics et privés, de la politique familiale ;
- d'assurer le suivi de l'évolution des réalités familiales et de définir, le cas échéant, les nouveaux besoins que devrait couvrir la politique familiale ;
- de donner des avis et de formuler des propositions sur toutes les questions générales relatives à la politique familiale.

Par ailleurs, la commission devra développer et confier à divers services publics ou para-publics déjà chargés d'assurer la coordination dans des champs d'intervention ciblés (prévention et protection du milieu familial, aide financière, formation professionnelle), de même qu'à des experts ou organismes tiers, des mandats spécifiques, destinés à reconnaître formellement certaines compétences et à renforcer leur visibilité.

### **3. Activités au cours de l'année 2015**

La commission cantonale de la famille a siégé quatre fois durant l'année 2015. Le bureau s'est quant à lui réuni six fois.

#### **3.1 Rencontre avec Madame Isabelle Descombes, directrice de l'association des familles monoparentales (AFM)**

La première séance de l'année a été consacrée à l'audition de Madame Isabelle Descombes, directrice de l'AFM.

Cette association existe depuis 1977 et nous a fait part des nombreux constats qu'elle a pu faire tel que la paupérisation de la classe moyenne.

L'AFM essaie, dans la mesure de ses moyens, de financer des cours de sport ou de musique. Elle milite également dans le soutien à l'ouverture de lieux d'accueil pour les femmes, ainsi que dans le soutien de la mise en place de formations pour les femmes.

La grande urgence aujourd'hui est d'augmenter le nombre de logements sociaux.

#### **3.2 Rencontre avec Monsieur Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé**

Le 9 mars 2015, la commission a reçu Monsieur Mauro Poggia suite à une demande de rencontre dont l'objectif était de préciser les attentes du conseiller d'Etat face à notre groupe de travail. Celui-ci a insisté sur le programme de législature en indiquant que la famille ne concernait pas uniquement son département mais le Conseil d'Etat dans son ensemble.

Il lui a été demandé quelle était sa vision de la politique familiale. A son avis, elle concerne toutes les politiques publiques (protection sociale, fiscalité, formation et éducation).

Une amélioration dans la prise en charge éducative des enfants est prioritaire et un accent sur le soutien à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale doit être repensé.

Monsieur Poggia précise que les prestations financières genevoises sont les plus généreuses de Suisse.

Durant cette rencontre les membres de la CCF ont exprimé leur déception quant à l'impact de leurs recommandations auprès des politiques et demandent à cette occasion quelles sont les attentes du Magistrat.

Une réponse écrite nous parviendra par la suite.

#### **3.3 Mise à jour du site de la famille**

Durant l'année 2015, le site de la famille qui dépend de l'Etat de Genève a bénéficié de sa troisième mise à jour.

La fondation Pro Juventute en est toujours le webmaster.

Plusieurs suggestions ont pu être faites à cette occasion, il a notamment été souhaité que les associations soient plus parties prenantes du contenu.

### 3.4 La quinzaine des Familles

La CCF a soutenu la quinzaine de la famille organisée par le Mouvement populaire des Familles au mois d'octobre 2015.

### 3.5 Liste des membres de la commission pour l'année 2015

- M. Jean BLANCHARD - secrétaire général - Mouvement populaire des Familles ;
- M. Michel BLUM - directeur chargé des assurances sociales et du handicap - direction générale de l'action sociale (DGAS) ;
- Mme Elizabeth BÖHLER-GOODSCHIP - conseillère administrative - Mairie du Grand-Saconnex ;
- Mme Valérie BUCHS - secrétaire syndicale - syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) ;
- Mme Claudine BURTON-JEANGROS - sociologue, professeur associée - Université de Genève ;
- M. Didier CRETOL - chef de service - département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) ;
- Mme Isabelle DESCOMBES - directrice - Association des Familles Monoparentales Genève ;
- M. Maurice DEMONT - directeur - Pro Senectute ;
- Mme Monika DUCRET - conseillère conjugale - association Couple et Famille ;
- Mme Francine GOLAY - directrice - Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et des hommes ;
- Mme Carole-Anne KAST - conseillère administrative - ville d'Onex ;
- Mme Francine KOCH - directrice adjointe - département de la cohésion sociale et de la solidarité ;
- M. Stéphane MONTFORT - directeur adjoint - direction générale de l'office de la jeunesse, département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) ;
- M. Olivier SANDOZ - directeur général adjoint - Fédération des entreprises romandes (FER) ;
- Mme Katharina SCHINDLER - directrice - Ecole des Parents ;
- M. Eric WIDMER - professeur de sociologie - Université de Genève.

## 4. Secrétariat de la commission cantonale de la famille :

Le secrétariat est assuré par la direction générale de l'action sociale (DGAS), dont l'assistante organise les séances du bureau et de la plénière, soit en convoquant les membres par courriel et en prenant les PV. Les membres du bureau préparent, quant à eux, l'ordre du jour des séances plénières.

## 5. Situation financière 2015

### 5.1 Budget

Le budget annuel de la commission cantonale de la famille s'élève à F 50'780.-- en 2015.

5.2 Dépenses

Les dépenses annuelles de la commission cantonale de la famille s'élèvent à F 3'980.-- en 2015.

5.3 Jetons de présence

Pour l'année 2015 (du 26 janvier 2015 au 9 novembre 2015), le montant total des jetons de présence s'élève à F 3'575.--.



Sylvie Reverdin-Raffestin  
Présidente



**Commission cantonale de la famille**

c/o DGAS  
Case postale 5684  
1211 Genève 11

Genève, le 7 juillet 2017

**Rapport d'activité de la commission cantonale de la famille  
2016**

**1. Historique**

La commission cantonale de la famille (CCF), instituée par le règlement du Conseil d'Etat du 26 juillet 2000 (J 5 03.06), avait, au moment de sa création, les trois priorités suivantes :

- Publier une plaquette d'information et mettre en service un site Internet présentant toutes les prestations existantes ;
- Créer un Observatoire de la famille en confiant à une institution académique le soin d'observer et d'analyser les phénomènes relatifs à la famille et à la jeunesse ;
- Constituer un véritable réseau dont la Maison de la Famille sera un des éléments majeurs.

**2. Mission**

Pour rappel, la commission a reçu pour mission :

- d'assister le Conseil d'Etat dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique familiale du canton ;
- de favoriser la complémentarité et la coordination des activités, des équipements et des projets des divers acteurs, publics et privés, de la politique familiale ;
- d'assurer le suivi de l'évolution des réalités familiales et de définir, le cas échéant, les nouveaux besoins que devrait couvrir la politique familiale ;
- de donner des avis et de formuler des propositions sur toutes les questions générales relatives à la politique familiale.

Par ailleurs, la commission devra développer et confier à divers services publics ou para-publics déjà chargés d'assurer la coordination dans des champs d'intervention ciblés (prévention et protection du milieu familial, aide financière, formation professionnelle), de même qu'à des experts ou organismes tiers, des mandats spécifiques, destinés à reconnaître formellement certaines compétences et à renforcer leur visibilité.

### **3. Activités au cours de l'année 2016**

La commission cantonale de la famille a siégé quatre fois durant l'année 2016. Le bureau s'est quant à lui réuni sept fois.

3.1 Suite à la rencontre que la commission a souhaitée avec Monsieur le Conseiller d'Etat Mauro Poggia, cette dernière a demandé à recevoir des recommandations claires des attentes du Conseil d'Etat sur les thèmes qu'il souhaitait voir développer afin de soutenir la politique familiale.

Les thèmes sont les suivants :

- Le rôle des parents face à la formation
- Les conditions de vie des familles
- Le soutien aux proches aidants

La conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle est également un point qui est une priorité fédérale et sur lequel la commission développera des recommandations.

Les commissaires se sont répartis les différents thèmes afin de pouvoir documenter et développer les diverses réflexions. Par la suite, un rapport complet sera remis au Conseil d'Etat.

3.2 Le deuxième semestre a été occupé à travailler sur le contenu du mandat que la Commission a confié à l'Observatoire des Familles de l'Université de Genève, qui traitera des facteurs de vulnérabilisation de l'enfant en lien avec les vulnérabilités familiales.

Le bureau de la commission s'est beaucoup investi dans la mise sur pied de ce mandat.

Les problématiques en lien avec la famille sont actuellement en complète évolution et la recherche de propositions et de solutions émanant de la commission paraît prioritaire.

3.3 Liste des membres de la commission pour l'année 2016

- M. Jean BLANCHARD - secrétaire général - Mouvement populaire des Familles ;
- M. Michel BERCLAZ – adjoint de direction - direction générale de l'action sociale (DGAS) ;
- Mme Elizabeth BÖHLER-GOODSCHIP - conseillère administrative - Mairie du Grand-Saconnex ;
- Mme Sophie BUCHS - directrice - Pro Juventute
- Mme Valérie BUCHS - secrétaire syndicale - syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) ;
- Mme Claudine BURTON-JEANGROS - sociologue, professeur associée - Université de Genève ;
- M. Didier CRETOL - chef de service - département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) ;
- Mme Isabelle DESCOMBES - directrice - Association des Familles Monoparentales Genève ;
- Mme Colette FRY- directrice - Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et des hommes ;
- M. Joël GOLDSTEIN - directeur - Pro Senectute ;

- Mme Monika DUCRET - conseillère conjugale - association Couple et Famille ;
- Mme Carole-Anne KAST - conseillère administrative - ville d'Onex ;
- Mme Francine KOCH - directrice adjointe - département de la cohésion sociale et de la solidarité ;
- M. Stéphane MONTFORT - directeur adjoint - direction générale de l'office de la jeunesse, département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) ;
- M. Olivier SANDOZ - directeur général adjoint - Fédération des entreprises romandes (FER) ;
- M. Benoît REVERDIN, directeur, Office protestant de consultations conjugales et familiales ;
- Mme Katharina SCHINDLER - directrice - Ecole des Parents ;
- M. Eric WIDMER - professeur de sociologie - Université de Genève.

#### **4. Secrétariat de la commission cantonale de la famille :**

Le secrétariat est assuré par la direction générale de l'action sociale (DGAS), dont l'assistante organise les séances du bureau et de la plénière, soit en convoquant les membres par courriel et en prenant les PV. Les membres du bureau préparent, quant à eux, l'ordre du jour des séances plénières.

#### **5. Situation financière 2016**

##### 5.1 Budget

Le budget annuel de la commission cantonale de la famille s'élève à 50 780 F en 2016.

##### 5.2 Dépenses

Les dépenses annuelles de la commission cantonale de la famille s'élèvent à 30 642 F en 2016.

##### 5.3 Jetons de présence

Pour l'année 2016 (du 18 janvier 2016 au 8 novembre 2016), le montant total des jetons de présence s'élève à 2 740 F.



Sylvie Reverdin-Raffestin  
Présidente